



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal

Lausanne, le 13 novembre 2012
C. 35/108-cl TRX – URB/JPD

Réponse de la Municipalité
à la question N° 108 de M. Julien Sansonnens
déposée le 25 septembre 2012

« Quel avenir pour Bellerive, ancien site du musée cantonal des Beaux-arts ? »

Rappel

Le 30 novembre 2008, le peuple vaudois a refusé le crédit d'étude de 390'000.- francs destiné à l'élaboration du projet définitif du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (nMBA) à Bellerive à Lausanne. Le 30 septembre 2009, le Conseil d'Etat vaudois a choisi un nouveau site pour le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA), la halle CFF à la Place de la Gare à Lausanne, et a décidé de désactiver le Plan d'affectation cantonal (PAC) du nouveau Musée des Beaux-Arts n° 310 de Bellerive. La commune de Lausanne est chargée d'affecter le périmètre du PAC à abroger par le biais de la Modification du Plan général d'affectation (MPGA).

La Municipalité a édicté un préavis (No 2012/10) qui ne précise pas ses intentions quant à l'avenir du site en question. Celui-ci, aujourd'hui, se présente sous la forme d'un vaste espace destiné notamment au « stationnement pour les caravanes des manifestations se déroulant à la place de Bellerive (cirques, Luna-Park, etc.) » l'une des activités se déroulant traditionnellement à cet endroit – le Cinéma Open-air – n'a plus lieu depuis quelques années.

Il semble regrettable qu'un site aussi bien placé au bord du lac, à proximité immédiate de nombreuses installations sportives et de détente, ne soit pas mieux mis en valeur.

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses aux questions suivantes :

- 1. La Municipalité a-t-elle des projets à court ou moyen terme pour cet espace ?*
- 2. La Municipalité est-elle informée d'une volonté des entreprises Orange ou Pathé d'y organiser à nouveau des projections open-air ?*
- 3. La Municipalité a-t-elle proposé à la cinémathèque suisse d'organiser des projections open-air à cet endroit ?*
- 4. Lors de la discussion sur le Musée, il fut présenté un cheminement « lacustre » depuis feu le musée jusqu'à Ouchy. Cet intéressant projet ne mériterait-il pas d'être discuté à nouveau ?*

Julien Sansonnens, La Gauche

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Préambule

Le préavis N° 2012/10 est une Modification du Plan général d'affectation (MPGA) consistant à réaffecter en zone des rives du lac du PGA les parties de parcelles, propriété de la commune, qui composaient le PAC du nMBA. Le retour à la situation antérieure, en zone inconstructible, et le maintien de l'accessibilité publique de cette portion de rive participent à la préservation du cadre de vie de la population. Cette MPGA n'a pas pour objectif d'organiser de nouvelles activités sur le site ; celles existantes pouvant être maintenues.

La place de Bellerive, qui compte environ 30'000 m² (y compris la surface en gazon stabilisé de 11'000 m²) est la seule en Suisse romande, après la plaine de Plainpalais à Genève, à pouvoir accueillir de grandes manifestations de toute nature : les cirques (Knie en particulier, Nock certaines années), la fête foraine, les écrans géant de cinéma, certaines grandes manifestations sportives (ex. le Lausanne international Horse en septembre dernier et pour les quatre années à venir, le Gigathlon ou l'arrivée du Tour de France il y a quelques années, les retransmissions des championnats d'Europe ou du monde de football, etc.).

A noter que le 20 juin 2011, Mme Magali Zuercher a déposé un postulat demandant une « étude pour le réaménagement du secteur des rives du lac et ses abords entre Ouchy et Bellerive ainsi que la définition d'une vision directrice de l'ensemble des rives de la piscine de Bellerive à la tour Haldimand intégrant des étapes de réaménagement. ». Le rapport de la commission chargée de l'examen (présidente-rapporteuse, Mme Nicole Graber) est toujours en attente d'une discussion de prise en compte au Conseil communal.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité a-t-elle des projets à court ou moyen terme pour cet espace ?

Non. Cet espace, tel qu'il se présente actuellement, convient aux usages ponctuels ou récurrents du périmètre de la Place Bellerive.

Question 2 : La Municipalité est-elle informée d'une volonté des entreprises Orange ou Pathé d'y organiser à nouveau des projections open-air ?

Deux demandes ont été déposées pour l'utilisation du périmètre en 2013. La Municipalité doit encore choisir à quel organisateur elle va donner les autorisations nécessaires. La confidentialité des affaires implique, à ce stade, de ne pas nommer ces requérants.

Question 3 : La Municipalité a-t-elle proposé à la cinémathèque suisse d'organiser des projections open-air à cet endroit ?

Non. La Municipalité n'a pas été sollicitée par la Cinémathèque pour un projet d'Open-air. A noter que la Ville de Lausanne a racheté la salle du Capitole en octobre 2010. Elle a confié à la Cinémathèque suisse la tâche de continuer à faire vivre cette salle historique, plus grande salle de cinéma encore en activité en Suisse. Des études en cours portent sur le réaménagement de la salle en vue de permettre des projections allant des films muets accompagnés au piano ou orchestre jusqu'aux films en numérique.

Question 4 : Lors de la discussion sur le Musée, il fut présenté un cheminement « lacustre » depuis feu le musée jusqu'à Ouchy. Cet intéressant projet ne mériterait-il pas d'être discuté à nouveau ?

En son temps, le projet de nMBA prévoyait un accès piéton reliant le bout de la jetée CGN à la digue du port d'Ouchy. Les propositions de passerelle (fixe ou mobile) ou de navette (bateau ou sur coussin d'air) ont été écartées pour des raisons de coûts et/ou de sécurité. Il n'est actuellement pas prévu de reprendre ces études.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 8 novembre 2012.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter